

les gouvernements provinciaux canadiens prennent des mesures ayant pour effet d'augmenter le montant des droits de coupe acquittés, les deux gouvernements fédéraux devront se mettre d'accord sur la façon d'évaluer ces mesures de remplacement par rapport au droit à l'exportation.

Maintenant que les deux principales provinces, la Colombie-Britannique et le Québec, ont apporté d'importants changements à leurs pratiques de coupe et de gestion des forêts, il est important que nous prenions très rapidement des mesures afin de parvenir à un accord avec les États-Unis sur la valeur de ces mesures de remplacement, en vue de réduire ou d'éliminer le droit à l'exportation. Au cas où toutes les provinces concernées seraient incapables de s'entendre sur une approche commune, le gouvernement fédéral et l'administration américaine sont prêts à adopter un système de taux provinciaux différentiels.

Les changements introduits par la Colombie-Britannique il y a deux mois justifient, à notre avis, l'élimination du droit à l'exportation du bois d'oeuvre provenant du bois de la Colombie-Britannique. C'est la position que nous adopterons lors des réunions qui auront lieu à partir de la semaine prochaine avec les États-Unis.

Après ce survol très bref et très incomplet de l'Accord, je voudrais dissiper trois grands mythes ou malentendus qui ont fait surface dans l'actuel débat au Canada.

Le premier malentendu est que le gouvernement canadien a précipité la conclusion de cet accord, hanté qu'il était par le vent de protectionnisme qui soufflait aux États-Unis. En d'autres mots, le gouvernement aurait mal jugé le sérieux de la menace protectionniste aux États-Unis et il aurait accordé une importance démesurée à la recherche d'un accès assuré au marché américain.

Suivez bien le fil de l'argument. L'actuelle vague de protectionnisme aux États-Unis est une réaction au déficit commercial. Ce déficit est à son tour le résultat d'un dollar surévalué. Maintenant que le dollar a été déprécié, le déficit commercial se corrigera de lui-même et la menace protectionniste s'effacera. De plus, selon certaines autorités, le bouleversement survenu le mois dernier sur les marchés financiers a fait peur au Congrès qui aurait renoncé à adopter une législation protectionniste.

Cette analyse me semble éronnée. La tendance protectionniste aux États-Unis est une tendance inexorable et à long terme parce que alimentée par une transformation fondamentale de l'équilibre global des forces économiques.